



Fiche de donnée de sécurité

Pénétrant Diélectrique Lubrifiant

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Pénétrant Diélectrique Lubrifiant
Référence	500-55
Famille du produit	Mélange
Usage recommandé	Inhibiteur de corrosion.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fournisseur	Tectran, 2400 Anson Drive, Mississauga, ON, L5S 1G2, 905.669.9855
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, +1.613.996.6666, Operation hours: 24/7

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Aérosols inflammables - catégorie 2; Gaz sous pression - gaz comprimé

Éléments d'étiquetage



Attention

Aérosol inflammable.

Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (122 °F).

Stocker dans un endroit bien ventilé.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	64742-65-0	60-100	
Gaz de pétrole liquéfiés	68476-85-7	15-20	

Identificateur du produit : Pénétrant Diélectrique Lubrifiant

FDS No.: 500-55

Date de préparation le 03 février, 2016

Page 01 de 07

Kérosène hydrodésulfuré	64742-81-0	5-10	
Zinc dinonylnaphthalenesulfonate	28016-00-4	1-5	
Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de calcium	57855-77-3	1-5	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	1-5	
Alcools secondaires C12-C14, éthoxylés	84133-50-6	1-5	

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise ou des inquiétudes.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse extinctrice appropriée. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu qui ne fuient pas.

Agents extincteurs inappropriés

NE PAS utiliser d'eau ou d'agents extincteurs à base d'eau.

Dangers spécifiques du produit

Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Aérosol inflammable. Peut s'accumuler en quantités dangereuses près du sol, surtout dans des espaces clos, ce qui crée un risque d'incendie. Peut franchir une distance importante vers une source d'inflammation et causer un retour de flamme vers une fuite ou un récipient ouvert. Fumes and smoke.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Évacuer le secteur. Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Peut s'accumuler en quantités dangereuses près du sol, surtout dans les espaces clos, si la ventilation n'est pas suffisante. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux.

Précautions relatives à l'environnement

Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant

utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Les précautions suivantes constituent des pratiques exemplaires : éviter de respirer le produit; éviter tout contact cutané et oculaire; se laver les mains après la manutention. Ne pas perforer ou incinérer un récipient, même s'il est vide. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation. Ne pas percer ni brûler le contenant, même si le produit a été utilisé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, sec, bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin de la chaleur et des sources d'ignition.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH® TLV®		OSHA PEL	
	TWA	STEL [C]	TWA	Valeur plafond
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	200 mg/m ³ A3	Non établie	Non établie	Non établie

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aérer suffisamment pour maintenir la concentration des particules en suspension dans l'air sous la valeur TLV. Aération générale devrait être suffisante dans des conditions d'utilisation normales. On recommande une aération locale si le produit est vaporisé ou utilisé dans un espace restreint ou si la valeur TLV est excédée. De l'air de compensation doit toujours être fourni pour maintenir en équilibre l'air échappé. Prévoir une douche oculaire dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Non requis, mais le port de lunette de sécurité ou de lunettes de protection contre les produits chimiques constitue une pratique exemplaire.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Aérosol rouge.
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Sans objet
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	> 127 °C (en vase clos)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Aérosols inflammables

Identificateur du produit : Pénétrant Diélectrique Lubrifiant

FDS No.: 500-55

Date de préparation le 03 février, 2016

Page 03 de 07

Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	6.0% (supérieure); 1.0% (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	> 1.0
Densité relative (eau = 1)	0.859
Solubilité	Pas disponible dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	229 °C (Kérosène hydrodésulfuré)
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	28.59 centistokes à 40°C (cinématique)
Autres informations	

VOC %	22.7
Flame projection	> 45 cm < 100 cm
NFPA Classification	Aérosol, niveau 1

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Stable aux températures et pressions ambiantes.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants (p. ex. peroxydes).

Produits de décomposition dangereux

Fumes and smoke may be generated.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

Voies d'exposition probables

Inhalation

Contact avec la peau

Contact avec les yeux

Ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Bis (dinonylnaphtalènesulfonate) de calcium	> 18000 mg/m ³ (rat) (1 heure d'exposition)	> 5000 mg/kg (rat)	> 20 mg/kg (lapin)
Distillats paraffiniques lourds	Pas disponible	> 5000 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg (lapin)

Identificateur du produit : Pénétrant Diélectrique Lubrifiant

FDS No.: 500-55

Date de préparation le 03 février, 2016

Page 04 de 07

(pétrole), déparaffinés au solvant			
Kérosène hydrodésulfuré	> 5200 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition)	> 5000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)
Alcools secondaires C12-C14, éthoxylés	Pas disponible	2100 mg/kg (rat)	Pas disponible

Corrosion/Irritation cutanée

Il existe des preuves limitées d'une légère irritation.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Il existe des preuves limitées d'une légère irritation.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut causer irritation du nez et de la gorge.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires.

N'est pas réputé être un sensibilisant des voies respiratoires.

Cancérogénicité

Nom chimique	ACGIH®	CIRC	NTP	OSHA
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	A3	Groupe 3	Non listée	Non listée
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	A4	Groupe 3	Non listée	Non listée
Gaz de pétrole liquéfiés	Non listée	Non listée	Non listée	Non listée

N'est pas réputé cancérogène.

Signification des abréviations

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. A3 = Cancérogène pour l'animal. A4 = Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. Groupe 3 = Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Développement de la progéniture, Fonction sexuelle et la fertilité, Effets sur ou via l'allaitement, Mutagénicité sur les cellules germinales, Effets d'interaction

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Identificateur du produit : Pénétrant Diélectrique Lubrifiant

FDS No.: 500-55

Date de préparation le 03 février, 2016

Les récipients vides contiennent des résidus du produit. Suivre les avertissements de l'étiquette, même si le récipient semble vide. Ne pas réutiliser les récipients vides. Le récipient de ce produit peut présenter un risque d'explosion et d'incendie, même s'il est vide. Ne pas couper, perforer ou souder ce récipient ou à proximité de ce dernier. Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
Canadian TDG	UN1950	Aérosols	2.1	---
US DOT	UN1950	Aérosols	2.1	---
IMDG (Marine)	UN1950	Aérosols	2.1	---
IATA (Air)	UN1950	Aérosols, inflammable	2.1	---

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

Autres informations ICAO/IATA PI Y203/203

L'exemption 'quantité limitée' peut être utilisé si l'emballage est en conformité avec du TMD, 49 CFR, du Code IMDG ou la réglementation de l'IATA.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

(Distillats légers (pétrole), hydrotraités) Partie 5.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

CERCLA : Sans objet.

SARA Title III - Section 302 : Sans objet.

SARA Title III - Section 313 : Sans objet.

California Proposition 65 : Sans objet.

Massachusetts Right To Know : Sans objet.

New Jersey Right To Know. (Gaz de pétrole liquéfiés)

Pennsylvania Right To Know. (Gaz de pétrole liquéfiés)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 1 Inflammabilité - 2 Instabilité - 0

Selon : Kérosène hydrodésulfuré

FDS préparée par Conformité Réglementaire

Numéro de téléphone 905.847.0222

Date de préparation le 03 février, 2016

Signification des abréviations ACGIH® = American Conference of Governmental Hygienists
CANUTEC = Canadian Transport Emergency Centre

Identificateur du produit : Pénétrant Diélectrique Lubrifiant

FDS No.: 500-55

Date de préparation le 03 février, 2016

CAS = Chemical Abstract Service
CCOHS = Canadian Centre for Occupational Health & Safety
CNS = Central nervous system
GESTIS = GESTIS Substance Database
HSDB® = Hazardous Substances Data Bank
IARC = International Agency for Research on Cancer
ICAO = International Civil Aviation Organization
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code
LC = Lethal concentration
LC = Lethal dose
NFPA = National Fire Protection Association
NTP = National Toxicology Program
OSHA = US Occupational Safety and Health Administration
PPM = Parts per million
RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
STEL = Short term exposure limit
TDG = Transportation of Dangerous Goods Regulations (Canada)
TWA = Time weighted average

Références

Fiche signalétique du fabricant.
Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité (au travail CCHST).
Base de données HSDB®. US National Library of Medicine. Disponible du Centre canadien d'hygiène et de sécurité (au travail CCHST).
Registre de base de données de Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®). Accelrys, Inc. disponible à partir de Centre canadien d'hygiène et de sécurité (au travail CCHST).
ECHA - Agence européenne des produits chimiques, Classification et l'étiquetage de l'inventaire
Base de Substance GESTIS
OECD - le portail mondial d'Information sur les Substances chimiques - eChemPortal, 2015.

Avis

Les informations contenues dans ce document sont offertes seulement comme un guide pour l'utilisation et la manipulation spécifique de ce produit et elles ont été préparées de bonne foi. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, et les méthodes et les conditions d'utilisation et de manipulation peuvent inclure d'autres considérations et des considérations supplémentaires. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Shrader Canada Limitée ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information.

Identificateur du produit : Pénétrant Diélectrique Lubrifiant

FDS No.: 500-55

Page 07 de 07

Date de préparation le 03 février, 2016